

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 6097 - Jeudi 22 février 2024 - Prix : 10 DA

Tizi Ouzou

## L'auteur de l'assassinat d'un policier à la retraite arrêté

Page 16

Des tentatives d'introduction de grandes quantités de drogue déjouées

## Près de 60 kg de cocaïne et 15 quintaux de kif saisis aux frontières avec le Maroc

Page 16

### Obstination algérienne vs veto américain

Par Mohamed Habili

**P**our la deuxième fois depuis qu'elle siège au Conseil de sécurité, l'Algérie n'est pas parvenue à faire passer une résolution appelant à un cessez-le-feu immédiat à Ghaza, échouant ce faisant d'une seule voix, mais celle-ci était décisive, puisqu'elle était celle du veto américain, lui aussi utilisé pour la deuxième fois, et enrobé dans les mêmes arguties qui ne trompent personne. Du point de vue algérien l'urgence est dans la famine qui s'installe dans Ghaza, conséquence d'une politique délibérée de la part de l'armée israélienne, qui tire sur les convois humanitaires, notamment lorsqu'ils se dirigent vers le nord. Pour les Américains, l'urgence n'est nulle part au contraire. En l'espèce, la sagesse consisterait plutôt à se garder de rien faire dans la précipitation, à laisser les choses mûrir à leur rythme naturel, d'autant qu'une négociation prometteuse serait en cours, qui à coup sûr serait compromise par l'initiative algérienne. Une série de sophismes dont l'ambassadeur algérien auprès de l'ONU a fait justice en leur objectant que toute opposition au texte mis aux voix est en fait une acceptation de la politique de privation de nourriture dont sont d'ores et déjà victimes les habitants de Ghaza. Sans doute était-il couru d'avance qu'une résolution comme celle qui a été présentée par l'Algérie rencontre le veto américain.

Suite en page 3

### Veto américain à la résolution algérienne pour un cessez-le-feu à Ghaza

# Amar Bendjama : «Nous ne nous arrêterons pas»



Ph/D. R.

Le nouveau veto opposé avant-hier par les Etats-Unis au projet de résolution présenté par l'Algérie au Conseil de sécurité des Nations unies appelant à un cessez-le-feu «immédiat» dans la bande de Ghaza, a suscité la consternation et une dénonciation de la part de bon nombre de pays qui y voient un «feu vert» à l'entité sioniste pour perpétrer davantage de massacres en Palestine occupée. Page 2

Cinéma

## Zahzah fait connaître Fanon à Berlin

Page 7

Ligue des champions d'Afrique/Young Africans (Tanzanie)-CRB samedi

## Le Chabab pour se rapprocher des quarts

Page 15

Veto américain à la résolution algérienne pour un cessez-le-feu à Gaza

# Amar Bendjama : «Nous ne nous arrêterons pas»

■ Le nouveau veto opposé avant-hier par les Etats-Unis au projet de résolution présenté par l'Algérie au Conseil de sécurité des Nations unies appelant à un cessez-le-feu «immédiat» dans la bande de Gaza, a suscité la consternation et une dénonciation de la part de bon nombre de pays qui y voient un «feu vert» à l'entité sioniste pour perpétrer davantage de massacres en Palestine occupée.

Par Par Lynda Naili

C'est pour la troisième fois, depuis le début de l'agression exterminatrice de l'entité sioniste contre Gaza en octobre dernier, que les Etats-Unis torpillent une résolution sur l'obligation d'un arrêt des massacres contre la population ghazouie. A ce propos, dans une vibrante déclaration tenue à l'issue de la séance de vote, Amar Bendjama, représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, a, certes, exprimé son regret après ce nouvel échec du Conseil de sécurité à «s'élever à la hauteur des appels et aspirations des peuples». «Ce soir, nous enterrons nos martyrs en Palestine. Demain, l'Algérie reviendra au nom de la Nation arabo-musulmane et des hommes libres de par le monde, et avec nous, les âmes des milliers d'innocents assassinés par l'occupant israélien dans l'impunité la plus totale, pour frapper aux portes du Conseil et exiger l'arrêt du bain de sang en Palestine», a-t-il regretté. Et d'insister haut et fort : «Nous ne nous arrêterons pas tant que ce Conseil n'aura pas assumé son entière responsabilité et appelé à un cessez-le-feu, car notre volonté est de fer et notre détermination est inépuisable». Pour M. Bendjama, cet «échec qui ne le dispense pas d'assumer ses responsabilités, ni la communauté internationale de ses obligations envers le peuple palestinien désarmé, ni même les autorités d'occupation, du devoir de mise en œuvre des mesures conservatoires de la Cour internationale de justice (CIJ)». Poursuivant dans ce sens, M. Bendjama a réitéré qu'«il est grand temps pour que l'agression cesse et que nous puissions faciliter l'acheminement des aides humanitaires vers toutes les régions de Gaza», soulignant «la nécessité de reconnaître que seul un cessez-le-feu permettrait d'atteindre l'objectif escompté».

En outre, citant une déclaration du Président Abdelmadjid Tebboune, M. Bendjama a soutenu que la situation actuelle impose à tout un chacun d'œuvrer à porter haut les principes et les objectifs de l'ONU, d'assurer la protection nécessaire au peuple palestinien, et de mettre fin à l'injustice historique qu'il subit. «Les peuples de notre région considèrent et considèrent toujours le Conseil de sécurité comme étant le garant de la légalité internationale, mais malheureusement il les a déçus encore une fois», a-t-il

déploré.

## Un veto «irresponsable»

L'ambassadeur palestinien à l'ONU, Riyad Mansour, a fustigé le veto «irresponsable et dangereux» des Etats-Unis qui ont, une fois de plus, bloqué un projet de résolution du Conseil de sécurité exigeant un cessez-le-feu «immédiat» à Gaza.

«Le message envoyé aujourd'hui aux sionistes par ce veto est qu'ils peuvent continuer à faire n'importe quoi en toute impunité», a-t-il lancé, dénonçant le «bouclier» fourni par les Américains à l'entité sioniste.

Le mouvement de résistance palestinien Hamas a indiqué dans un communiqué que le veto américain est un «feu vert» à l'entité sioniste pour perpétrer davantage de massacres et que cela ne fera qu'accroître la souffrance du peuple palestinien.

En outre, le Secrétaire général de la Ligue arabe, Aboul Gheit, affirmant que cette attitude «confirme à nouveau la responsabilité politique et morale de Washington dans la poursuite de l'agression sioniste contre la bande de Gaza», a exprimé son «profond regret» que ce soit la troisième fois que les Etats-Unis adoptent une telle attitude depuis le début de l'agression sioniste, déplorant que «les positions américaines réduisent la crédibilité du système international et renforcent l'état de paralysie dont témoigne l'ONU».

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a elle aussi fait part de ses profonds regrets face à l'énième échec du Conseil de sécurité de l'ONU à adopter un projet de résolution visant à mettre fin à l'agression militaire brutale de l'entité sioniste contre la bande de Gaza, relevant que cet échec reflète l'incapacité du Conseil de sécurité à maintenir la paix et la sécurité internationales.

De son côté, l'Arabie saoudite a souligné qu'«il était plus que jamais nécessaire de réformer le Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales avec crédibilité et sans deux poids, deux mesures».

Un avis que la Jordanie, par la voix du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Sufyan Al-Qudah, partagera tout en affirmant que «le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent désormais assumer leurs responsabilités» vis-à-vis de l'agression sioniste à Gaza.



## «L'opinion publique ne pardonnera plus»

Pour sa part, le représentant de la Russie à l'ONU, l'ambassadeur Vassili Alexievitch Nebenzia, réagissant à ce veto américain, a affirmé que les Etats-Unis, par leur attitude, continuent d'accorder à l'entité sioniste un «permis de tuer», soulignant que l'Algérie a mené «des discussions de bonne foi» pour adopter son projet de résolution, mais Washington continue d'insister pour que le Conseil de sécurité ne s'immisce pas dans les plans américains, et a également utilisé son droit de veto contre des projets de résolution similaires dans le passé. De ce fait, il a appelé les membres du Conseil à «faire face au chaos exigé par Washington», soulignant que «l'opinion publique ne pardonnera plus au Conseil de sécurité son inaction».

De son côté, l'ambassadeur Zhang Jun, représentant permanent de la Chine auprès de l'ONU, a exprimé sa déception et son mécontentement quant au résultat du vote, estimant que le veto américain envoie un mauvais message, poussant Gaza vers des situations encore plus dangereuses. Abondant dans ce sens, le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Mao Ning, a souligné, au cours d'un point de presse, que «les Etats-Unis étaient encore une fois seuls à imposer leur veto, rendant la situation à Gaza plus dangereuse».

Pour le représentant permanent de la France, l'ambassadeur Nicolas de Rivière, «il y a une nécessité extrêmement urgente de parvenir, sans plus tarder, à un accord sur un ces-

sez-le-feu garantissant à terme la protection de tous les civils et l'arrivée d'une aide d'urgence en grande quantité». Regrettant que le projet de résolution présenté par l'Algérie n'a pas été adopté, pour lui, «seule la solution à deux Etats peut répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens à établir leur Etat». Un regret que partagera la représentante de la Suisse, Pascale Baeriswyl, qui a insisté sur la responsabilité du Conseil de sécurité de protéger les principes du droit international humanitaire et de protéger les civils. Elle a également souligné la nécessité de respecter les mesures temporaires émises par la Cour internationale de justice le 26 janvier. La représentante permanente du Qatar auprès des Nations unies, l'ambassadeur Alia Ahmed Bin Saif Al-Thani, a également exprimé ses regrets face à l'échec du Conseil de sécurité à adopter le projet de résolution présenté par l'Algérie et soutenu par le groupe arabe, et l'écrasante majorité des membres du Conseil, ajoutant que son contenu est conforme au droit international humanitaire.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, le sénateur indépendant Bernie Sanders s'est dit «scandalisé» par l'attitude de son pays qui, de par son geste, se place en «complice» avec l'entité sioniste dans son agression contre des enfants et des civils sans défense. «Le monde entier nous regarde. Nous ne pouvons pas être complices de cette atrocité», a-t-il déclaré dans un message vidéo sur la plateforme X.

Rappelons que le Conseil de sécurité a échoué avant-hier à faire passer un projet de résolution

soumis par l'Algérie, membre non-permanent au Conseil de sécurité, pour un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza, théâtre d'une agression génocidaire sioniste depuis le 7 octobre 2023. Présenté par l'Algérie, après plus de trois semaines de discussions, le texte a recueilli 13 voix pour, une abstention du Royaume-Uni et une contre, les Etats-Unis ayant opposé leur veto. Le texte s'opposait également au «déplacement forcé de la population civile palestinienne» et a plaidé pour la facilitation de l'acheminement des aides humanitaires vers Gaza.

## Processus de judiciarisation contre l'entité sioniste

Parallèlement aux efforts diplomatiques de l'Algérie en vue de mettre fin à l'injustice historique que subit le peuple palestinien, dans sa plaidoirie lors des audiences publiques ouvertes par la Cour internationale de justice auxquelles ont participé une cinquantaine de pays, Ahmed Laraba, professeur en droit international et membre de la Commission du droit international à l'ONU et représentant de la délégation algérienne à la CIJ, a déclaré que «l'Algérie est profondément convaincue que l'impunité est la première loi des oppresseurs. Notre fonction est de leur dire qu'il y a une loi et que celle-ci doit être respectée et que ce n'est pas une loi de vengeance, mais de justice, c'est dans l'état d'esprit que l'Algérie réitère les demandes qu'elle a exprimées dans ses écrits antérieurs».

L. N.

Diabétiques, personnes atteintes d'hypertension...

# Les patients appelés à consulter leur médecin avant le ramadhan

■ «Il est impératif pour les diabétiques et les personnes atteintes d'hypertension de consulter à quelques semaines du début du mois de ramadhan leur médecin traitant, et ce, afin de connaître leur état clinique», a indiqué, hier, le ministère de la Santé.

Par Thinhinane Khouchi

Les malades ont tendance à ignorer les mesures préventives avant d'entamer le jeûne. Généralement, ils ne prévoient pas de se rendre chez leur médecin traitant pour décider de jeûner ou pas. Le ministère de la Santé a indiqué hier, dans une publication sur sa page Facebook officielle, que «les diabétiques ainsi que les personnes atteintes d'hypertension artérielle sont appelés à consulter leurs médecins traitants avant le mois sacré du ramadhan». En effet, attirant l'attention des patients sur les risques accrus qui menacent leur santé en cas de jeûne sans le consentement du médecin-traitant, le département de Saihi a assuré que «le diabète demeure une maladie chronique. S'il n'est pas bien pris en charge, il peut migrer vers des complications qui risquent d'être fatales au malade, notamment durant le ramadhan». «Beaucoup de diabétiques observent le jeûne ce qui peut nuire, dans certains cas, à leur santé». Selon le ministère et beaucoup de spécialistes de la santé, «la préparation au jeûne des patients diabétiques et ceux atteints d'hypertension est indispensable. L'évaluation de l'état de santé du patient permettra au médecin de l'autoriser à jeûner ou pas». Il est à rappeler que lors de son allocution d'ouverture de la 2<sup>e</sup> édition du congrès DAR Francophone tenue récemment, le ministre de la Santé avait confié être difficile de faire accepter l'idée de ne pas jeûner aux personnes âgées diabétiques et que ces dernières préfèrent jeûner pendant le mois sacré du ramadhan et ne se soucient pas des conseils du médecin. Or, il avait estimé important que les patients diabétiques adhèrent



aux directives de leur praticien et suivent leurs conseils. «S'ils ont l'intention de jeûner, ils doivent consulter leur médecin traitant avant», a-t-il conseillé, rappelant au passage les mesures prises par le gouvernement à ce sujet, et ce, à travers le plan d'action pour le patient, approuvé dans ses sept axes, notamment ceux liés aux soins de santé et à la fourniture de médicaments en plus de la prévention. Présent à cet événement, Fayçal Ouhadda, président de l'Association des diabétiques de la wilaya d'Alger, a indiqué, à ce propos, que «le jeûne durant le ramadhan sans avis médical est déconseillé aux

personnes atteintes de diabète afin de préserver leur santé», ajoutant : «Nous éprouvons des difficultés à convaincre les personnes diabétiques de ne pas jeûner au risque de nuire à leur santé, y compris des enfants qui font carême sans en informer leurs parents». «Cette attitude est expliquée par le souci de se conformer au précepte religieux du carême, même si cela est susceptible d'entraîner des complications sanitaires», a-t-il expliqué, faisant savoir que «nombre de malades recourent à l'avis des imams même après avoir eu celui de leur médecin traitant». «Certains patients, une fois aver-

tis médicalement sur l'interdiction de jeûner, vont jusqu'à tenter d'arracher l'accord des imams pour faire carême, sachant que le médecin prend cette décision en connaissance de cause et en prenant en compte l'autorisation de ne pas jeûner préconisée en Islam», a-t-il relevé. Dans le même contexte, il a mis en garde contre les dangers d'une surconsommation en sucre, affirmant à ce propos que l'Algérien consomme «pas moins de 42 kg» de ce produit annuellement, au moment où l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en préconise moins de 10 kg par personne. T. K.

Complexe GL3Z à Arzew

## Un maillon important dans l'activité liquéfaction du gaz de Sonatrach

Le complexe de liquéfaction de gaz (GL3Z), situé au niveau de la zone industrielle d'Arzew, à 35 kilomètres de la ville d'Oran, avec une capacité de production de 4.7 millions de tonnes de GNL par an, est considéré comme un maillon important dans l'activité liquéfaction et séparation des hydrocarbures (LQS) du Groupe Sonatrach.

Le Complexe GL3Z, avec un méga train disposant d'une capacité de production de 4.7 millions de tonnes de Gaz naturel liquéfié (GNL) par an, entré en

production en 2014, a été conçu pour augmenter la production de GNL, a indiqué le directeur de ce complexe, Omar Bourri, dans une déclaration à la presse lors d'une visite guidée organisée pour les médias sur les lieux.

La liquéfaction permet de condenser le gaz naturel et le transformer en liquide (GNL), ce qui facilite son transport par voie maritime, a-t-il expliqué, ajoutant qu'«il s'agit de réduire le volume du gaz naturel de 600 fois, ce qui facilite le stockage et le transport de cette matière, sachant que cette forme permet d'atteindre

des marchés très lointains, en Europe et en Asie».

Le méga train du complexe GL3Z produit principalement du GNL (jusqu'à 4.7 millions de tonnes par an), mais aussi certains sous-produits tels que le propane (275 000 tonnes/an), l'éthane (300 000 tonnes/an), le butane (58 000 tonnes/an), la gazoline (47 000 tonnes/an), et même un flux de gaz riche en hélium, qui est transféré au complexe Helios, relevant du même Groupe, a fait savoir le directeur général du complexe.

Le complexe GL3Z se profile

ainsi comme un élément crucial dans la chaîne de production du GNL. Avec son méga train de production, son rôle dans l'activité LQS renforce la position stratégique du Groupe Sonatrach sur le marché international.

Le Groupe Sonatrach figure aujourd'hui parmi les leaders mondiaux dans l'industrie du GNL et des GPL, selon la présentation de l'activité LQS sur le site de ce même Groupe.

«Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, axée sur la performance opérationnelle, l'Entreprise réaffirme sa volonté d'accélérer

LA QUESTION DU JOUR

### Obstination algérienne vs veto américain

Suite de la page Une

Fallait-il dans ces conditions ne pas la proposer, ne rien tenter, se taire, laisser faire ? Non, l'Algérie a eu raison de revenir à la charge, d'en proposer une autre, tout en étant certain du sort qui attendait ce deuxième essai aussi. Demain, c'est ce qu'elle ferait, n'ayant aucune autre arme en sa disposition. Si son texte a été approuvé par 13 voix sur 15, un seul membre s'étant abstenu, c'est qu'il n'avait rien d'excessif comme l'a laissé suggérer la représentante américaine ; c'est qu'au contraire il était consensuel. Celle-ci n'aurait pas recouru à cette arme caractéristique des puissants se trouvant à court d'arguments, si elle avait pu s'assurer l'appui d'un petit nombre des meilleurs alliés de son pays, qui pourtant n'en manquaient pas dans la salle. Se rabattre sur le droit de veto et avouer son isolement, au fond c'est la même chose. L'administration Biden est exposée à un grand danger dont on ne peut jurer qu'elle soit parfaitement consciente. C'est le suivant : si dans quelques semaines la famine accentuée sur Ghaza, et que la Cour internationale de justice se décide alors à accuser Israël de génocide, ce qui clairement est déjà le cas, les Etats-Unis pourraient continuer d'opposer leur veto à toute condamnation d'Israël, ils n'en seraient pas moins tenus pour complices de ses crimes. Dès aujourd'hui, leurs meilleurs alliés votent contre eux lors des grandes occasions, ne craignant pas de mêler leurs voix à celles de la Russie et de la Chine. C'est comme si un navire coulait et que ses rats se hâtaient de le quitter. En Ukraine, la guerre est perdue, et à Ghaza, Israël est occupé à commettre un génocide au lieu de gagner la sienne. Les Etats-Unis auraient laissé passer la résolution algérienne s'ils étaient certains qu'au final la victoire reviendrait à Israël, ne serait-ce que pour empêcher ce dernier de devenir inutilement génocidaire. Ils la font capoter parce qu'accepter un cessez-le-feu, pour indiquer qu'il soit au vu des circonstances actuelles, c'est du même coup admettre qu'Israël a perdu contre le Hamas, ce à quoi ils ne sont pas prêts pour le moment.

M. H.

le développement des capacités de production en GNL et le renforcement de la présence algérienne sur le marché international du gaz», selon la même source, soulignant que «cette stratégie s'articule autour de la réalisation de grands projets structurants et à forte valeur ajoutée, qui auront un impact significatif sur les résultats de l'Entreprise».

Adel Kh.

Pour examiner les préoccupations des professionnels du secteur

# Pêche : Badani reçoit les présidents des Chambres de wilaya

■ Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani, a reçu, mardi au siège du ministère, les présidents des Chambres de wilaya de la pêche et de l'aquaculture pour écouter leurs préoccupations et leurs propositions sociales et professionnelles soulevées au nom des professionnels du secteur concernant la filière pêche, indique un communiqué du ministère.

Par Yanis Gh.

La rencontre qui a duré près de 5 heures, en présence du secrétaire général (SG) du ministère, du président de la Chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de cadres du ministère, était une occasion pour les présidents des Chambres de wilaya d'exprimer les préoccupations des professionnels au niveau de chaque wilaya, ajoute la même source. Le débat a concerné plusieurs questions portant principalement sur le fait de trouver des mécanismes pour financer la caisse dédiée à l'allocation de la fermeture biologique, en plus de la formation d'un groupe pour suivre la mise en œuvre des conclusions de la rencontre de coordination tenue entre le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques et le ministre des Transports le 11 janvier dernier, selon le ministère.

Parmi les principaux points, le ministère a cité la problématique de gestion des ports de pêche et la protection de leurs sites, avec la nécessité d'assurer les services logistiques pour accompagner les professionnels de ce domaine, permettre aux pêcheurs d'importer les grands bateaux destinés à la pêche en haute mer, de moins de 5 ans, outre l'impératif de la séparation physique entre les activités de la pêche et de plaisance au niveau des ports de pêche, et la création et l'aménagement de lieux pour la fabrication de filets de

pêche et d'aquaculture au niveau des ports, en plus du rapprochement des bureaux de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS) au niveau des ports de pêche, ainsi que la mise en œuvre du plan d'amerrissage au niveau des différents ports de pêche.

Il a été également décidé la formation d'un groupe de travail, avec la participation des présidents des chambres, en vue de suivre la mise en œuvre des recommandations de la rencontre de coordination entre le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques et le ministre de l'Emploi, du Travail et de la sécurité sociale, le 21 novembre 2023 et qui a été consacrée au dossier de prise en charge de la sécurité sociale au profit des professionnels de la pêche, notamment en ce qui a trait à la reconstitution de la carrière professionnelle avant 2013 et à d'autres points liés à la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS).

Il s'agit aussi de collaborer et de coordonner avec le ministère du Commerce, en vue de faciliter l'opération d'importation du matériel de pêche, encourager la pêche en haute mer, dans l'objectif de contribuer à la consolidation de la production maritime, à travers l'exploitation de nouvelles zones de pêche, développer les investissements dans le



domaine de la pêche et s'accorder sur le début de la réception des dossiers des pêcheurs concernés par la passation de l'examen du certificat d'aptitude et de compétence au début du mois de mars prochain au plus tard.

Lors du débat, les présidents des Chambres ont affiché «une grande conscience» quant à la nécessité d'une application stric-

te des lois, à l'effet de préserver la ressource poissonneuse et sa pérennité.

En conclusion, le ministre a mis en avant l'attachement du secteur à appliquer entièrement les instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, relatives à l'amélioration des conditions socioprofessionnelles des pêcheurs, et ce, en coordination avec les diffé-

rents secteurs partenaires, appelant à «la nécessité de tenir des rencontres de coordination périodiques avec les présidents des Chambres de wilaya, en vue de poursuivre le dialogue, le débat et l'examen des préoccupations soulevées, dans l'objectif d'un développement et d'une promotion idoine de la filière de la pêche».

Y. Gh.

Journée mondiale de la justice sociale

## L'importance du caractère social de l'Etat consacré par le dernier amendement constitutionnel soulignée

Les participants à une conférence organisée mardi à Alger par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) sur le «Caractère social de l'Etat : acquis, enjeux et défis pour un développement durable», ont mis en exergue l'importance du caractère social de l'Etat, consacré par l'amendement constitutionnel de 2020 et classé dans ses dispositions comme intangible. Lors de cette conférence, organisée à l'occasion de la Journée mondiale de la justice sociale, en présence de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou, de représentants de nombreux secteurs ministériels et de la société civile ainsi que

de la représentante du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), les participants ont souligné les efforts consentis par l'Etat algérien pour préserver le caractère social en vue de «réaliser un développement humain durable et une justice sociale renforcée». A cette occasion, le président du CNDH, Abdelmadjid Zaalani, a rappelé les actions entreprises par l'Etat algérien pour préserver son caractère social, dont la référence est «la Déclaration du 1<sup>er</sup> novembre et consacré par l'amendement constitutionnel de 2020 et classé dans ses dispositions comme non révisable».

L'objectif est de «réaliser un développement humain durable et une justice sociale renforcée», a expliqué M. Zaalani, ajoutant

que «l'Algérie célèbre cet événement à l'instar des pays du monde dans une dynamique où le triptyque, soins sanitaires pour les Algériens, logement décent et vie décente, constitue une priorité que l'Etat a placée dans le cadre du processus de réforme global et profond».

De son côté, la ministre de la Solidarité nationale a mis en avant les efforts fournis par l'Etat en vue d'atteindre le caractère social, à travers les différents mécanismes, relevant que les hautes autorités du pays sont attachées à «la préservation du caractère social de l'Etat (...), par la consolidation du système de protection sociale qui repose sur le principe de justice et d'égalité des chances, en vue de relancer le développement socio-écono-

mique». Cet attachement se traduit par l'affectation annuelle, a-t-elle dit, de «montants considérables aux transferts sociaux destinés à l'amélioration du cadre de vie du citoyen, à l'instar des secteurs de l'Habitat, du Travail, de la santé, de l'Hydraulique et de la Solidarité nationale». De son côté, le secrétaire général (SG) du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Merzouk Larbi, a indiqué que le caractère social est « parmi les principes essentiels de l'Etat algérien, souligné par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à travers les instructions et les orientations visant à prendre en charge les préoccupations et les aspirations des citoyens ». Il a, en outre, rele-

vé que le ministère de l'Intérieur a focalisé sur les régions isolées, en sus de la réalisation de l'équilibre entre les wilayas, la relance et le développement de l'économie locale à travers l'inscription de programmes complémentaires pour les régions qui ont accusé un retard dans certains domaines. De son côté, la représentante résidente du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Algérie, Blerta Aliko, a souligné la nécessité d'œuvrer inlassablement à l'éradication de toutes formes de ségrégation dans le monde et permettre l'émergence d'un monde empreint de justice sociale où tout un chacun puisse vivre et travailler dans la liberté, la dignité et l'égalité.

## Change

# Les Bourses mondiales sans dynamique

■ Les Bourses mondiales peinaient à trouver une dynamique mardi, en l'absence d'événements macroéconomiques majeurs, ce qui laisse la place aux résultats d'entreprises et surtout à l'attente nerveuse de ceux du géant des puces Nvidia.



Par Salem K.

Après un week-end de trois jours, Wall Street a ouvert en retrait. Vers 17h00 GMT, le Nasdaq chutait de 1,47 %, affecté par le repli de Nvidia à la veille de la présentation de ses résultats. Le S&P 500 reculait de 0,84 % et le Dow Jones de

0,34 %. En Europe, Paris a terminé en hausse de 0,34 %, soutenue par les résultats d'Air Liquide, et l'indice CAC40 qui a signé de nouveaux records en séance et en clôture. En revanche, Londres a perdu 0,12 %, Francfort 0,14 % et Milan a grappillé 0,08 %.

Hier, «la publication des résultats de Nvidia sera cruciale»,

écrivent les analystes de Deutsche Bank, car les «7 Magnifiques», les mastodontes technologiques américains, «ont continué à pousser les gains en actions cette année».

Les cours du pétrole reculaient vers 16h55 GMT. Le baril de Brent pour livraison en avril reculait de 1,46 % à 82,35 dollars et celui de WTI pour livraison en

mars perdait 0,40 % à 78,87 dollars. Sur le marché des changes, la livre se repliait dans la foulée de commentaires du gouverneur de la Banque d'Angleterre laissant entendre que de prochaines baisses de taux pourraient intervenir même si l'inflation n'était pas encore revenue à sa cible de 2 % au Royaume-Uni. Vers 16h55 GMT, la devise britannique reculait de 0,39 % face au billet vert, à 1,2643 dollar pour une livre. Face au dollar, l'euro prenait 0,32 % à 1,0814 euro pour un dollar. Le bitcoin était stable (-0,5 %) à 51 614 dollars.

## La Bourse de Tokyo part en baisse en attendant Nvidia

La Bourse de Tokyo se repliait légèrement hier en matinée, dans le sillage des pertes de la veille à New York, les investisseurs retenant leur souffle avant les résultats du géant américain Nvidia, baromètre du secteur de l'intelligence artificielle.

L'indice vedette Nikkei cédait 0,43 % à 38 199,89 points à 00h45 GMT et l'indice élargi Topix reculait de 0,37 % à 2 622,68 points.

Les résultats trimestriels et prévisions de Nvidia devaient être publiés plus tard hier, après la clôture de Wall Street. En

attendant, son action a chuté mardi de plus de 4 %.

Le dollar reculait à 149,93 yens vers 00h40 GMT, contre 150,01 yens mardi à 21h00 GMT.

L'euro était quasi stable, se négociant pour 162,10 yens (contre 162,12 yens la veille) et 1,0810 dollar (contre 1,0808 dollar mardi à 21h00 GMT).

Sur le marché du pétrole, le baril de WTI américain prenait 0,14 % à 77,15 dollars vers 00h30 GMT.

S. K.

## Argentine

### Le gouvernement Milei décrète une augmentation de 30 % du salaire minimum

Le gouvernement argentin du président Milei a décidé d'augmenter de 30 % le salaire minimum, a indiqué, mardi, un porte-parole de la présidence, alors que l'inflation dépasse actuellement les 250 % par an et que de plus en plus d'Argentins vivent dans la pauvreté. Face à l'échec des négociations sur le salaire minimum entamées entre le gouvernement, les Chambres de commerce et les syndicats, la présidence a décidé de porter en février le salaire minimum à 180 000 pesos (204 dollars), puis en mars à plus de 202 000 pesos (230 dollars), soit une augmentation totale de 30 %. Selon une étude publiée ce week-end par l'Observatoire de la dette sociale de l'Université catholique d'Argentine (UCA), 57 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit le chiffre le plus élevé depuis l'établissement de cette mesure privée, il y a 22 ans.

Après l'échec des négociations tripartites, le ministre de l'Economie, Luis Caputo, a indiqué lundi soir que le gouvernement allait décréter l'augmentation du salaire minimum.

H. N.

## Japon

# Exportations plus solides que prévu en janvier mais gros déficit commercial

Les exportations du Japon ont augmenté plus que prévu en janvier (+11,9 % sur un an en valeur), sans pour autant empêcher un important déficit commercial sur la période, selon des chiffres officiels publiés hier. Le consensus d'économistes de l'agence Bloomberg s'attendait à une hausse de 9,5 % des exportations japonaises le mois dernier, après 9,7

% en décembre (chiffre révisé).

Les expéditions vers la Chine ont notamment bondi (+29,2 % sur un an), mais cette très forte hausse s'explique en bonne partie par les congés chinois du Nouvel An lunaire, tombés l'an dernier en janvier. Les exportations nippones vers les Etats-Unis sont aussi restées robustes (+15,6 %), comme celles à destination de l'Union européenne

(+13,8 %). Les importations du Japon ont reculé pour un dixième mois d'affilée (-9,6 % sur un an), continuant de refléter la décade des prix des hydrocarbures et d'autres matières premières. Malgré tout, l'archipel nippon a subi en janvier son pire déficit commercial mensuel depuis un an, en valeur nominale : 1 758,3 milliards de yens (10,8 milliards d'euros au taux de

change actuel), alors que le pays avait enregistré un petit excédent commercial le mois précédent.

Car si les exportations du pays ont fortement progressé sur un an en janvier, elles ont chuté de près de 24 % sur un mois, beaucoup plus que les importations (-5 %), selon les données du ministère nippon des Finances.

S. L.

## Adhésion

# L'OCDE annonce entamer des discussions avec l'Indonésie

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a annoncé mardi qu'elle entamait des discussions d'adhésion avec l'Indonésie, la première demande formulée par un pays d'Asie du Sud-Est, selon un communiqué.

«En sa qualité de première puissance économique d'Asie du Sud-Est et de troisième démocratie mondiale, l'Indonésie est un acteur international de premier plan, qui exerce un leadership important dans la région et au-delà», a commenté le secrétaire général de l'OCDE, Mathias

Cormann, cité dans le communiqué.

«La décision d'ouvrir des discussions d'adhésion sera bénéfique pour l'Indonésie comme pour l'OCDE», estime M. Cormann, qualifiant cette décision de «historique».

«Au titre des discussions d'adhésion, l'OCDE apportera un soutien à l'Indonésie tout au long de son ambitieux programme de réformes visant à atteindre son objectif de devenir une économie avancée d'ici à 2045», précise-t-il.

Et le processus «permettra également à l'Organisation»,

basée à Paris, «de renforcer sa pertinence et son impact à l'échelle mondiale», selon M. Cormann.

Ce dernier «préparera prochainement un projet de feuille de route pour l'adhésion aux fins du processus d'examen techniques, qui sera soumis au Conseil de l'OCDE lors de sa prochaine réunion».

Le processus d'examen comportera «une évaluation rigoureuse et approfondie par plus de 20 comités techniques de l'alignement de l'Indonésie sur les normes, les politiques et les pratiques optimales de l'OCDE».

Ils porteront sur des thèmes comme l'ouverture des échanges et de l'investissement, les avancées en matière de gouvernance publique, les initiatives à l'appui de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, ainsi que la protection efficace de l'environnement et les mesures prises pour faire face au changement climatique.

Les processus d'adhésion ne sont soumis à aucun délai d'achèvement, précise l'OCDE, et la décision finale d'adhésion de l'Indonésie devra être prise à l'unanimité des membres de l'organisation.

K. L.

## Cinéma

## Zahzah fait connaître Fanon à Berlin

■ *Énorme succès des deux premières journées de projection du film documentaire sur Frantz Fanon au Forum de la Berlinale de Berlin en Allemagne. Le réalisateur Abdennour Zahzah s'est entretenu avec Arsenal, revue spécialisée à Berlin, le 18 février. Nous en re prenons quelques extraits significatifs.*



Par Abdelkrim Mekfouldji

À la question de savoir comment il a travaillé sur le film, le réalisateur a répondu que c'était un processus très long : «Cela a débuté lorsque j'ai commencé à vouloir faire des films. Je cherchais un sujet proche de chez moi, à Blida, exactement là où se trouve ce fameux hôpital. En 1998, j'ai programmé à la Cinémathèque de Blida et j'ai montré aux gens de la clinique un film anglais "Frantz Fanon : Black skin white mask". Bon, ils ne l'ont aimé que moyennement, mais m'ont demandé de filmer un

colloque sur Frantz Fanon. A cette époque, j'ai rencontré une équipe incroyable qui avait travaillé avec Frantz Fanon et n'avait pas encore pris sa retraite, les infirmières, puis le médecin-chef Bachir Ridouh, successeur de Fanon. Et c'est grâce à lui – j'avais alors 26 ans – que j'ai appris comment fonctionne un hôpital psychiatrique. Nous avons tourné pendant plus de trois ans. J'aimais l'esprit de la clinique, j'étais infecté par le virus psychiatrique. Et puis j'ai commencé à filmer les protagonistes de mon premier documentaire, "Frantz Fanon : Mémoire d'asile". Mais j'avais envie de faire un long

les dossiers administratifs de Fanon ainsi que le dossier de police de l'époque à l'hôpital. L'hôpital était un fief du FLN (Front de libération nationale). Le nombre de militants morts, qu'ils soient infirmiers ou médecins, est impressionnant. Fanon avait également fondé dans la clinique un journal dans lequel les patients eux-mêmes écrivaient, et j'ai retrouvé toutes les éditions de ce journal. La vie quotidienne est bien décrite. Ils avaient aussi un ciné-club, des compétitions sportives. C'était quelque chose de spécial à l'époque. Dans les années 1950, il n'y avait pratiquement pas de médicaments et il n'y

avait pas de rencontres personnelles entre les médecins et les malades. Fanon fut le premier médecin à entrer dans cette cour remplie de malades, ce qui marqua profondément la mémoire des infirmières de Blida». Comme le titre du documentaire est très long, le cinéaste s'explique : «Le titre a à voir avec ce que je voulais raconter. Frantz Fanon a eu une vie très courte. Il est mort à 36 ans, mais il a été témoin de grands événements. D'abord la Seconde Guerre mondiale. C'est tout un film ! Il avait 17 ans, il était Français. Les Martiniquais sont français dans leur tête, surtout à l'époque, il n'y avait pas de télévision, et dans leur tête ils étaient Français comme tous les Français. Fanon a suivi l'appel de de Gaulle à défendre la France. Mais en arrivant en France, il s'est rendu compte que cette France ne ressemblait pas à la Martinique... Les gens ne lui ressemblaient pas. Cela a été un premier choc, un grand choc. Une blessure de guerre lui vaut une bourse pour étudier la médecine à Lyon. Il y avait peu d'étudiants noirs dans le Lyon d'après-guerre. Le jeune Fanon souffre et vit au quotidien un racisme banal. Il s'intéresse à la philosophie. Tout cela est bien

décrit dans son premier livre, "Peau noire, blancs masques". Et puis il y a la partie algérienne. Cela m'a intéressé car j'ai pu parler de cette phase avec la plus grande honnêteté. Fanon pratique ce qui lui tient à cœur. A Blida, il se retrouve dans une immense clinique psychiatrique avec des centaines de patients. Il rencontre un peuple, un peuple colonisé, qui lui rappelle ses propres blessures. Les blessures de ce Français originaire de Martinique. Et il était là lors du soulèvement algérien du 1<sup>er</sup> novembre 1954, et cela l'a aussi façonné. Frantz Fanon, nouvellement marié, vit à Blida dans une immense villa de service, avec un salaire de cadre. Mais au bout de trois ans, il laisse tout cela derrière lui, abandonne ce statut confortable et entre dans la clandestinité. Cette incroyable décision prise par Fanon est devenue légendaire avec sa lettre de démission adressée au gouverneur général de l'Algérie de l'époque. Et cette décision d'adhérer au FLN a à son tour façonné sa pensée philosophique, politique et même sa pensée de médecin».

Le réalisateur a promis un entretien à son retour de Berlin.

A. M.

Séminaire sur «la bibliothèque et le livre» à Ouargla

## Le «développement durable et les centres d'information» en débat

Un séminaire sur «la bibliothèque et le livre» a eu lieu mardi à Ouargla, en présence d'un public nombreux, dont des universitaires, chercheurs et étudiants. Les participants ont mis en avant la mission des bibliothèques et les centres de l'information dans la réalisation du développement durable.

Dans sa communication intitulée «Le développement durable et les centres d'information», le président de l'Association algérienne des bibliothèques et de l'information algériennes (wilaya de Djelfa), Lakhdar Ayach, a souligné que «les bibliothèques et centres de l'information font partie des principaux éléments aux volets

de la technologie et du savoir dans les sociétés, d'où l'importance de mettre à profit, d'une manière efficace, ces structures pour atteindre le développement durable». Pour ce faire, l'intervenant a estimé nécessaire la mobilisation des ressources humaines d'une manière équilibrée et l'exploitation des technologies modernes pour assouvir les attentes des usagers de la numérisation.

L'intervenant a, à ce titre, évoqué les missions dévolues aux associations des bibliothèques et structures de connaissances dans la relance du programme de développement durable par l'organisation de manifestations culturelles et

ateliers de formation aux fins d'ancre la culture de développement auprès des générations et la valorisation des missions de ces structures culturelles et de savoir dans la conservation et la préservation du legs culturel et la contribution au développement de fortes sociétés de culture.

Dans son exposé sur «Le développement durable, notions et contraintes», Mohamed Lamine Charbi, de l'université Kasdi-Merbah (Ouargla), a passé en revue les concepts de développement durable, des dimensions socio-économiques et environnementales, technologiques, administratives et techniques, les

objectifs et contraintes entravant le développement durable, en plus de l'exposition des modèles réussis dans l'évolution de ce volet de développement.

Devant s'étaler sur trois jours, cette rencontre prévoit une série de communications et des ateliers à animer par des documentalistes et bibliothécaires sur l'appui des plans et visions de développement national, la contribution des structures de documentation en Algérie dans le développement durable, les centres d'archives et le développement, centre d'archives de la wilaya de Ouargla comme modèle.

Abla Selles

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE TIZI OUZOU  
DAÏRA DE MEKLA  
COMMUNE DE MEKLA

### AVIS PORTANT ÉTABLISSEMENT D'UN CERTIFICAT DE POSSESSION

Dans le cadre des dispositions du décret exécutif n° 91/254 du 27/07/1991 fixant les modalités d'établissement du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi n° 90/25 du 18/11/1990, portant orientations foncières. Mesdames BOUSLIMANI Henna, Malika, Yamina et Messieurs BOUSLIMANI Smail et Ahmed, ont déposé le 21/01/2024 un dossier de certificat de possession pour une parcelle de terrain sise au village DJEMAA SAHARIDJ, commune de Mekla, au lieu dit : «OURTHI REBBI», d'une superficie totale de 564,70 m<sup>2</sup>. Délimitée comme suit :

- Au Nord-Ouest par : une ruelle et consorts Nait Djoudi
- Au Nord-Est par : un passage et propriété consorts Nait Djoudi
- Au Sud-Est par : un passage
- Au Sud-Ouest par : la propriété ZEGAOUI Rabah et la propriété BOUSLIMANI Mohamed

A cet effet, pour toutes oppositions, les personnes intéressées sont priées de formuler une requête à monsieur le Président de l'A.P.C de MEKLA, service urbanisme et de la construction dans un délai de deux (02) mois à compter de la publication du présent avis sur la presse.

Réf.165/02/24 — Le Jour d'Algérie - N° 6097 - Jeudi 22 février 2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE TIZI OUZOU  
DAÏRA DE BOGHNI  
COMMUNE DE BOGHNI

### DEMANDE DE CERTIFICAT DE POSSESSION

En application du décret exécutif n° 91-254 du 27.07.1991, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi n° 9-25 du 18-11-1990 portant l'orientation foncière. Mr KHEDACHE Essaid B/Med, né le 21/02/1953 à Boghni, demeurant à BENI KOUFFI, commune de BOGHNI, a formulé une demande tendant à obtenir un certificat de possession sur une parcelle de terrain dénommée «THIMEKA LARBA», sise à BENI KOUFFI, commune de Boghni, d'une superficie de 1516,00 m<sup>2</sup>. Délimitée dans son ensemble par :

- Au Nord par : la propriété des héritiers KHEDACHE Arezki B/Moulood la propriété de Mr KHEDACHE Ramdane et un accès
- A l'Est par : la propriété de Mr DAHMANI Mouloud
- A l'Ouest par : la bande hydraulique séparative avec un oued
- Au Sud par : la propriété de Mr KHEDACHE Arezki

Les éventuels contestataires sont tenus d'adresser leurs requêtes écrites ou toute opposition d'établissement dudit certificat de possession au président d'APC de Boghni par écrit dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de la parution du présent avis dans un quotidien national.

Réf.163/02/24 — Le Jour d'Algérie - N° 6097 - Jeudi 22 février 2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE TIZI OUZOU  
DAÏRA DE BOGHNI  
COMMUNE DE BOGHNI

### DEMANDE DE CERTIFICAT DE POSSESSION

En application du décret exécutif n° 91-254 du 27.07.1991, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi n° 9-25 du 18-11-1990 portant l'orientation foncière. Mr MEHRI Said B/Ahmed, né le 11/11/1962 à BENI MENDES, demeurant à BENI MENDES, commune de BENI MENDES, a formulé une demande tendant à obtenir un certificat de possession sur une parcelle de terrain dénommée «VOUZAGHDHAF», sise à BENI MENDES, commune de Boghni, d'une superficie de 1814,00 m<sup>2</sup>. Délimitée dans son ensemble par :

- Au Nord par : la propriété HAMZAOUI Ahcene, héritiers BENAOUZIA Ali, héritiers TAMIMOUNT Moh Said
- A l'Ouest par : la propriété HAMDIAOUI Malika et Samia
- A l'Est par : la propriété BOUZIDI Ahcene et un surplus de propriété MEHRI Said
- Au Sud par : un accès la séparant de la propriété BELARBI YACINE

Les éventuels contestataires sont tenus d'adresser leurs requêtes écrites ou toute opposition d'établissement dudit certificat de possession au président d'APC de Boghni par écrit dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de la parution du présent avis dans un quotidien national.

Réf.164/02/24 — Le Jour d'Algérie - N° 6097 - Jeudi 22 février 2024



## Pakistan

# Shehbaz Sharif en passe de revenir au pouvoir après un accord entre les rivaux de Khan

■ L'ex-Premier ministre pakistanais, Shehbaz Sharif, apparaissait hier sur le point de revenir au pouvoir, après un accord de coalition entre les partis issus des deux grandes dynasties politiques du pays qui écarte les partisans de l'ancien dirigeant emprisonné, Imran Khan.

Par Rosa C.

Les candidats soutenus par le Pakistan Tehreek-e-Insaf (PTI) d'Imran Khan avaient obtenu le plus grand nombre de sièges à l'Assemblée nationale aux élections législatives du 8 février. Mais à la suite de cet accord, ils se trouvent désormais exclus du pouvoir. Cette alliance entre la Ligue musulmane du Pakistan (PML-N) de Nawaz Sharif et le Parti du peuple pakistanais (PPP) de Bilawal Bhutto Zardari met fin à deux semaines de négociations.

Les deux partis «ont atteint le nombre requis de sièges et nous formerons un gouvernement», a déclaré Bilawal Bhutto Zardari lors d'une conférence de presse à Islamabad mardi soir.

Selon cet accord, la PML-N, arrivée en deuxième position, proposera Shehbaz Sharif, Premier ministre de 2022 à 2023, au poste de Chef du gouvernement. Et l'ancien président Asif

Ali Zardari (2008-2013), époux de l'ancienne Première ministre assassinée Benazir Bhutto, a été désigné par le PPP candidat commun à la présidence. «Nous espérons que Shehbaz Sharif deviendra bientôt le Premier ministre du pays et tout le Pakistan devrait prier pour que le gouvernement soit couronné de succès», a lancé Bilawal Bhutto Zardari, fils d'Asif Ali Zardari et Benazir Bhutto.

Shehbaz Sharif a souligné la difficile situation économique du pays. «Soixante-seize ans après (l'indépendance), nous nous retrouvons dépendants des emprunts (...) Nous sommes confrontés à des défis considérables», a-t-il reconnu, affirmant : «Nous devons sortir le Pakistan de ces difficultés».

Les deux partis se sont aussi accordés sur les portefeuilles ministériels qui devraient être annoncés dans les prochains jours.

Les députés élus doivent sié-

ger pour la première fois le 29 février, trois semaines après le scrutin, date à laquelle la coalition doit être approuvée.

«Établir un gouvernement (de coalition) ne s'est pas révélé bénéfique par le passé», observe Saeed Asmat, un retraité de 67 ans à Islamabad, rappelant combien la forte inflation avait assombri le précédent mandat de Shehbaz Sharif.

De nombreuses allégations de manipulation ont terni les élections du 8 février, avec un réseau de téléphonie mobile suspendu le jour du scrutin et un dépoillement qui a pris plus de 24 heures.

Le parti d'Imran Khan, qui a dénoncé des fraudes massives, affirmait avoir remporté suffisamment de sièges pour gouverner.

Le PTI s'est élevé hier contre l'accord de coalition, qualifiant les partis rivaux de «voleurs de mandat».

«Le PML-N et le Parti du peuple méritent des éloges pour leur parcours épique de 30 ans, du vol de l'argent des contribuables au vol d'élections ensemble», a déclaré le parti sur le réseau social X. Ces partis s'étaient déjà associés en 2022 pour évincer Imran Khan du pouvoir, avec un vote de censure, puis avaient formé une coalition jusqu'à la dissolution de l'Assemblée nationale en août. Sous ce gouvernement, le Pakistan, profondément endetté, avait frôlé le défaut de paiement,



n'évitant le pire que grâce à un nouveau renflouement du Fonds monétaire international (FMI). «La coalition est la meilleure (solution) possible dans les circonstances actuelles», a toutefois estimé Awais Ashraf, du cabinet de conseil financier Akseer Research, à Karachi. L'une des premières tâches du futur gouvernement sera de négocier dès avril un nouvel accord financier avec le FMI et, avec son expérience passée, la coalition devrait être capable d'y parvenir «sans problème», a-t-il jugé.

Le frère de Shehbaz Sharif, Nawaz, déjà Premier ministre à trois reprises, est revenu d'exil au Pakistan pour diriger la campagne électorale, mais n'a pas réussi à obtenir la majorité, mal-

gré les attentes. Les analystes considèrent que la PML-N a bénéficié du soutien clé de l'armée pakistanaise.

Imran Khan, ancienne légende du cricket, est, lui, emprisonné depuis août, condamné à de longues peines pour corruption, trahison et mariage illégal. Déclaré inéligible avant les législatives, il dénonce ces accusations comme purement politiques et destinées à l'écartier du pouvoir. L'homme politique toujours très populaire avait été porté au pouvoir en 2018 par un électoralat jeune, lassé de la politique dynastique du PML-N et du PPP, apparemment avec la bénédiction des généraux. Mais sa brouille avec l'armée, selon les analystes, a précipité sa chute.

R. C.

## Commentaire

Refus

Par Fouzia Mahmoudi

Si l'avantage n'est définitivement pas en sa faveur, Nikki Haley, candidate à la primaire républicaine aux États-Unis en vue de la prochaine présidentielle de novembre, refuse ostensiblement de quitter la course à la Maison-Blanche. Malgré ses défaites qui s'accumulent, elle veut continuer à croire qu'il lui reste une chance de remporter l'investiture de son parti face à l'ex-président Donald Trump. En effet, la dernière rivale de ce dernier a refusé cette semaine encore de suspendre sa campagne malgré le retard conséquent qu'elle accuse. «Certains d'entre vous, peut-être quelques-uns dans les médias, sont venus ici pour savoir si je me retirais de la course. Et bien ce n'est pas le cas», a-t-elle déclaré lors d'une réunion publique à Greenville, en Caroline du Sud. Cet État du sud-est, dont Nikki Haley a été la gouverneure, organise dans quatre jours ses primaires républicaines. Donald Trump et Nikki Haley sont les deux seuls candidats notables, l'ancien commandant en chef américain restant le grand favori. Le septuagénaire a déjà remporté les trois premières primaires du parti conservateur haut la main et continue de caracoler largement en tête dans les sondages pour les prochains scrutins à venir. Malgré cela, Nikki Haley a assuré qu'elle resterait dans la course, estimant que jeter l'éponge «serait la solution de facilité». La quinquagénaire, ancienne ambassadrice américaine à l'ONU lors du mandat de Donald Trump, a aussi formulé mardi certaines de ses critiques les plus dures à l'encontre de son ancien patron. «Il n'est pas normal de dépenser 50 millions de dollars en contributions de campagne pour des procès personnels, il n'est pas normal de menacer les personnes qui soutiennent votre adversaire», a-t-elle énuméré. «Et il n'est pas normal d'appeler la Russie à envahir les pays de l'Otan. Donald Trump a fait tout cela et bien plus au cours du dernier mois», a encore taclé la candidate. Nikki Haley a aussi appelé à ne pas donner «le boulot le plus exigeant» du monde à «quelqu'un qui risque la démente», jugeant que «Trump et Biden sont deux vieux messieurs, qui ne vont que continuer de vieillir». Donald Trump s'en prend depuis des mois à sa rivale républicaine, la qualifiant de «cervelle de moineau». Son équipe de campagne a détaillé mardi sa feuille de route pour les primaires républicaines, prévoyant une victoire de l'ancien président «le 19 mars» au plus tard. Sauf surprise de taille, Trump sera ainsi celui qui affrontera en novembre prochain, et ce, pour la seconde fois d'affilée, Joe Biden, un candidat dont les capacités mentales sont remises en cause du fait de son âge, mais surtout de ses bourdes à répétition qui font douter de son état de santé jusque dans son propre camp, même si le sujet reste résolument tabou parmi les démocrates.

F. M.

## États-Unis

### Trump s'estime persécuté et se compare à l'opposant russe Navalny, mort en prison

Donald Trump a assimilé mardi ses problèmes avec la justice américaine à des persécutions politiques et a comparé son sort à celui de l'opposant russe Alexei Navalny, mort en prison la semaine dernière.

L'ex-président a été condamné vendredi à 355 millions de dollars d'amende pour avoir commis des fraudes financières en gonflant de manière colossale la valeur de son empire immobilier afin d'obtenir des financements plus favorables auprès des banques. Une sanction qu'il a comparée au traitement réservé au principal opposant de Vladimir Poutine en Russie. «C'est une forme de Navalny. C'est une forme de communisme ou de fascisme», a-t-il estimé lors d'une réunion publique en Caroline du Sud. Le juge qui l'a condamné est «un cinglé», a-t-il ajouté. «Ce type a décidé que j'étais coupable avant le début du procès».

Relancé par une journaliste de Fox News, M. Trump n'a pas

mentionné M. Poutine. Il s'est contenté de saluer M. Navalny comme un «homme très courageux», qui «aurait probablement mieux fait de rester à l'écart et de parler de l'extérieur du pays», au lieu de revenir volontairement en Russie. «Cela se passe aussi dans notre pays», a-t-il averti. «Nous sommes en train de devenir un pays communiste à bien des égards». «J'ai huit ou neuf procès à mon actif à cause du fait que (...) je fais de la politique», a-t-il estimé.

Ces commentaires interviennent après la polémique initiale provoquée par le silence du républicain face à la mort de M. Navalny, décédé vendredi dans une prison russe. Sa mort a provoqué une vague d'indignations dans les pays occidentaux et le président américain Joe Biden a jugé dès vendredi que M. Poutine en était responsable. Mais Donald Trump n'a pas immédiatement réagi et a été attaqué par sa rivale pour l'investiture républicaine, Nikki Haley. «Le fait qu'il ne dit rien sur

Navalny (montre) que, soit il ne range du côté de Poutine et pense que c'est bien qu'il tue ses opposants politiques, soit il ne pense tout simplement pas que c'est une affaire importante», a-t-elle estimé dimanche.

L'ex-président utilise désormais cette affaire pour arguer d'une cabale à son encontre, sans jamais mentionner Vladimir Poutine. Lundi, il est sorti de son silence sur son réseau Truth Social pour pousser cette thèse en dénonçant les «juges ESCROCS de la gauche radicale».

Outre cette affaire civile concernant son empire immobilier, dont il a fait appel, Donald Trump est aussi inculpé dans quatre dossiers au pénal concernant ses pressions électorales après l'élection de 2020, sa gestion de documents confidentiels, ou ses paiements pour faire taire une ancienne star du porno qui affirme avoir eu une relation extra-conjugale avec lui.

Au total, il cumule 91 chefs d'accusation.



Ligue des champions d'Afrique/Young Africans (Tanzanie)-CRB samedi

# Le Chabab pour se rapprocher des quarts

■ Le Chabab Belouizdad affrontera samedi après-midi la formation tanzanienne des Young Africans à Dar Es-Salaam, pour le compte de la cinquième journée de la Ligue des champions d'Afrique, et fera son possible pour revenir avec le meilleur résultat qui lui permettra de se rapprocher de la qualification aux quarts de finale de la plus prestigieuse des compétitions africaines.



Les Belouizdadis sommés de l'emporter

Par Mahfoud M.

Les gars de Laâkiba, qui restent sur un nul à domicile face aux Egyptiens d'Al Ahly, souhaitent se reprendre et pourquoi pas surprendre cette équipe des Young

Africans chez elle. Il faut rappeler que les Belouizdadis l'avaient emporté au match aller qui a opposé les deux équipes au stade du 5-Juillet et visent donc la même performance lors de ce match retour.

Le plus important pour les poulains de Paqueta est de jouer sans pression et tenter de procéder par des contres pour marquer et bien gérer ensuite la partie.

Toutefois, la mission ne sera

pas de tout repos, surtout que l'équipe sera amputée de pas moins de quatre joueurs, à savoir Mbolhi, Bousouf et Derfalou qui souffrent de blessures, tandis que Belkhir, lui, a un problème lié au service national. Il y a également deux joueurs qui ne sont pas encore qualifiés après avoir rejoint le groupe au mercato hivernal, notamment Merizigue et Hamidi. Paqueta tentera, quand même, de trouver des solutions pour pallier ces absences, sachant qu'il a des doublures sur lesquelles il devrait compter.

L'essentiel est de bien négocier cette sortie pour se rapprocher plus du but qui est la qualification, avant de jouer le dernier match à domicile face aux Ghanéens de Medeama.

Le match sera officié par l'arbitre malien Boubou Traoré 34 ans, qui a récemment dirigé deux matchs de l'Algérie face au Niger et la Somalie en 2023.

Il sera secondé par Seydou Tiama du Burkina Faso, alors que le deuxième assistant est Madibou Samake du Mali.

M. M.

Ligue 1 Mobilis (18<sup>e</sup> journée)

## Le leader mouloudéen en conquérant

Le leader de la Ligue 1 Mobilis, le Mouloudia d'Alger, se rendra à El Bayadh en conquérant pour tenter de revenir avec un autre résultat probant face au Mouloudia local, ce qui lui permettra de consolider sa place et creuser l'écart sur ses poursuivants directs, le CRB et le PAC qui ne joueront pas leur match en raison de la participation du Chabab à la Ligue des champions d'Afrique. Le «Doyen» à qui tout réussit cette saison, souhaite ajouter trois autres points pour augmenter son capital-points et se rapprocher du titre qui reste son principal objectif. Toutefois, il devra faire très attention à cette équipe du

MCEB qui ne se présentera pas en victime expiatoire et désire aussi l'emporter, surtout que la rencontre se joue chez elle et devant ses supporters. Les coéquipiers de Belaïli sont ainsi prévenus et doivent faire très attention aux gars d'El Bayadh. En l'absence des traditionnels poursuivants donc, les regards seront portés vers le CS Constantine qui aspire à retrouver le podium et devra tout faire pour battre l'ASO Chlef chez lui. Les «Sanafirs» qui ont laissé des plumes à Alger face au MCA feront le nécessaire pour prendre les trois points et se hisser, provisoirement, à la troisième place. La JS Saoura, elle, aura un périlleux déplacement à

Alger pour croiser le fer avec l'ES Ben Aknoun. Cherchant toujours à sortir de la zone de turbulence, elle se donnera à fond pour l'emporter. Le MC Oran qui cherche toujours à sortir de la zone rouge aura à cœur de l'emporter à domicile face à la lanterne rouge, l'US Souf, même si cette dernière a repris espoir depuis son succès lors du précédent match à domicile, et voudrait au moins réussir le nul. La JS Kabylie vise les trois points avec la réception de l'USM Khenchela, sachant que cela reste dans ses cordes, surtout que les joueurs ont repris confiance avec l'arrivée d'Aït Djoudi à la barre technique des Canaris. Enfin, le match qui met-

tra aux prises l'US Biskra au NC Magra devrait logiquement revenir aux locaux, même si tout reste possible dans un match de 90 minutes. Le match de l'USMA face à l'ES Sétif est reporté en raison de la participation des Rouge et Noir à la compétition africaine. R. F.

Le programme :

CRB-PAC (reporté)  
USMA-ESS (reporté)  
Vendredi 23 février :  
USB-NCM (16h)  
ESB-JSS (16h)  
Samedi 24 février :  
JSK-USMK (16h)  
MCEB-MCA (16h)  
MCO-USS (16h45)  
CSC-ASO (16h45)

Coupe de la Confédération (Gr.A/ 5<sup>e</sup> J)

## Al-Hilal Benghazi-USMA à huis clos

Le match Al-Hilal Benghazi de Libye et l'USM Alger, prévu dimanche au stade des Martyrs à Benina (17h00), comptant pour la 5<sup>e</sup> journée (Gr.A) de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football, se jouera à huis clos, a annoncé le club algérois dans un communiqué. «La Confédération

africaine (CAF) a notifié ce mardi au club libyen la décision de sa commission de discipline de lui infliger une sanction d'un match à huis clos pour jets de fumigènes lors de la réception des Egyptiens de Future FC lors de la deuxième journée. Du coup, le match face à l'USMA se jouera sans public», a affirmé l'USMA.

Au terme de la 4<sup>e</sup> journée, l'USMA, tenante du trophée et déjà qualifiée aux quarts de finale, occupe la tête du classement avec 10 points, à trois longueurs d'avance sur son poursuivant direct Future FC (7 pts). Supersport (Afrique du Sud) et Al-Hilal Benghazi suivent derrière avec 3 points chacun. Les deux

premiers de chacun des quatre groupes se qualifient aux quarts de finale. L'USMA traverse actuellement une période difficile, puisqu'elle reste sur une série de trois revers de rang en championnat de Ligue 1 Mobilis, dont le dernier concédé vendredi sur le terrain de l'USM Khenchela (1-0), dans le cadre de la 17<sup>e</sup> journée.

CSKA Moscou

## Aïssaoui rejoint le club jusqu'en 2026

Le milieu offensif international algérien des U20 et de l'USM Alger, Sid Ahmed Aïssaoui (19 ans), s'est engagé pour deux saisons et demie avec le CSKA Moscou, a annoncé le club de la division 1 russe de football mardi dans un communiqué. «L'accord avec le footbal-

leur de 19 ans court jusqu'à la fin de la saison 2025-2026 avec une option de prolongation de deux ans supplémentaires. Le joueur portera le numéro 19. Sid Ahmed, tu es chez toi !», a affirmé la formation moscovite sur son site officiel. Le joueur, passé par l'Académie de la Fédération

algérienne de football (FAF) de Khemis-Meliana, a entamé sa carrière à l'USM Blida, avant de rejoindre l'USMA en 2020. Convoité par Braga (Portugal), FC Lugano (Suisse), Al-Ahly- du Caire (Egypte), ainsi que des clubs de Major League Soccer (MLS), le joueur a décidé de

prendre la direction du championnat russe. International U20, Aïssaoui est régulièrement convoqué par le sélectionneur de cette catégorie Yacine Manaâ, prenant part notamment au tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) disputé en novembre dernier à Tunis.

## L'ONJSA tiendra son 3<sup>e</sup> congrès jeudi prochain à l'OCO

L'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA) tiendra son 3<sup>e</sup> congrès ordinaire et électif jeudi prochain au Centre de presse du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), a-t-on appris, mardi, auprès du

secrétariat de l'Organisation. «Les travaux de ce congrès porteront sur deux volets : la lecture pour adoption des bilans moral et financier de fin de mandat du bureau sortant, avant de passer aux nouvelles élections d'un nouveau bureau pour le pro-

chain mandat», a indiqué le communiqué de l'ONJSA. En prévision des élections, une commission de candidature avait été installée à cet effet pour étudier les différents dossiers de candidatures, avant d'arrêter une liste de 14 membres, représentants dif-

férents organes de presse (privée et publique), candidats au bureau exécutif et un seul postulant pour le poste de président. Les travaux du congrès seront renoués par la présence d'anciens journalistes sportifs (comme observateurs) et autres

personnalités du mouvement sportif algérien, ainsi que les représentants des différents médias algériens. En marge du congrès, d'anciens journalistes ayant marqué la scène médiatique sportive seront honorés.

Cross-country /  
Championnats  
d'Afrique 2024

### Douze pays, dont l'Algérie, confirment leur participation

Douze pays, dont l'Algérie, ont confirmé leur participation à la 6<sup>e</sup> édition des Championnats d'Afrique de cross-country, prévue le 25 février courant en Tunisie, a appris l'APS mardi auprès de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). En effet, outre la Tunisie (pays hôte) et l'Algérie, plusieurs autres nations seront présentes à ce rendez-vous continental, dont le Congo, le Cap Vert, l'Ouganda, le Libéria, les Seychelles, l'Éthiopie, l'Angola, le Kenya et la Libye. La concurrence sera probablement très rude, particulièrement en présence des grands spécialistes de l'épreuve, comme l'Éthiopie et le Kenya, mais la sélection algérienne ambitieuse quand même de faire bonne figure.



Tizi Ouzou

### L'auteur de l'assassinat d'un policier à la retraite arrêté

L'AUTEUR de l'agression mortelle à l'arme blanche perpétrée le 24 janvier dernier dans un quartier de la ville de Tizi-Ouzou contre un policier à la retraite, a été placé mardi sous mandat de dépôt. Selon les indications fournies par la cellule de communication de la sûreté de wilaya, le mis en cause, âgé de 40 ans, a été arrêté samedi dernier avant de comparaître mardi devant le procureur de la République du

tribunal de Tizi Ouzou qui a ordonné son placement en détention provisoire. Pour rappel, la victime a été surprise le 24 janvier dernier à sa sortie de la mosquée par l'agresseur qui lui a porté plusieurs coups de couteau lui causant de graves blessures et le plongeant dans le coma. La victime a succombé à ses blessures quelques jours plus tard.

Hamid M.

Alger

### Ouverture du Salon algérien de l'immobilier

LE SALON ALGÉRIEN de l'immobilier «DZ Immo» s'est ouvert hier au Palais des expositions (Alger), avec la participation de pas moins de 40 exposants, indique un communiqué des organisateurs.

Organisé sur une superficie de 1 000 m<sup>2</sup>, ce salon, qui s'étalera jusqu'au samedi prochain, réunira pendant quatre jours plusieurs entreprises spécialisées dans le domaine de l'immobilier, des promoteurs immobiliers, des compagnies d'assurance et des banques, pour présenter leurs offres liées au financement immobilier, ainsi que des bureaux d'études et des cabinets juridiques. Selon les organisateurs, «cette manifestation se veut un espace de rencontre et d'échange d'expertises entre professionnels du secteur de l'immobilier et du logement, d'accompagnement et d'orientation du client, et tend à encourager les compétences algériennes

dans ce domaine et à promouvoir l'innovation».

Plus de 30 000 visiteurs sont attendus à ce salon, notamment ceux qui recherchent des offres attractives pour l'acquisition d'une maison, des prêts ou même une assurance pour leurs maisons, soulignent les organisateurs.

Des conférences animées par des professionnels sur plusieurs sujets, notamment les tendances immobilières, les maisons intelligentes et la contribution de l'intelligence artificielle dans la gestion à distance des habitations, sont au programme, précise le communiqué.

Des rencontres de travail entre les acteurs économiques activant dans le secteur du logement et de l'immobilier sont également prévues en marge du salon dans l'objectif de promouvoir le partenariat, selon la même source.

M. L.

Organisation de la Omra

### Plus de 530 agences de tourisme et de voyages autorisées

PLUS DE 530 agences de tourisme et de voyages organiseront la saison de la Omra au titre de l'année 1445 de l'hégire, a indiqué, hier, l'Office national du Hadj et de la Omra (ONHO) dans un communiqué.

«La liste finale des agences de tourisme et de voyages, ayant obtenu l'autorisation d'organiser la Omra au titre de l'année 1445 de l'hégire, comprend 531 agences», a précisé l'ONHO.

Hani Y.

Tissemsilt

### Déclassement de terres forestières pour la réalisation de logements et équipements publics

DES PARCELLES de forêts domaniales dans la wilaya de Tissemsilt viennent d'être déclassées pour la réalisation de logements et d'équipements publics, en vertu d'un décret exécutif publié au Journal officiel (JO) n° 10. D'une superficie globale de 48 hectares, les parcelles concernées se situent au niveau des forêts domaniales de Melaab, Ouarsenis, Ain Lilou, Hadjar Cheffa, Ain Hadja et Sidi Ben Temra, selon le décret exécutif n° 24-73 signé par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, le 7 février en cours. Ces parcelles déclassées seront destinées à la réalisation d'une station de collecte et de transfert

des déchets ménagers au niveau de la commune de Melaab, un hôpital au niveau de la commune de Bordj Bou Naâma, un groupe scolaire, un lycée et une station d'épuration d'eau au niveau de la commune de Sidi Slimane.

Elles seront destinées aussi, selon le texte, à la réalisation d'une décharge publique et 300 logements publics locatifs au niveau de la commune de Lazharia, 200 logements publics locatifs au niveau de la commune de Boucaïd, ainsi qu'une zone d'expansion touristique au niveau de la commune de Tissemsilt.

O. N.

## Début des préparatifs pour le mois de ramadan



Loumis

Djalou@hotmail.com

Des tentatives d'introduction de grandes quantités de drogue déjouées

### Près de 60 kg de cocaïne et 15 quintaux de kif saisis aux frontières avec le Maroc

■ Aussi bien dans les grandes villes que dans la campagne, le fléau de la drogue prend de l'ampleur. Les dealers se multiplient et les consommateurs aussi. Malgré les efforts de l'Etat, les quantités de résine de cannabis et autres stupéfiants saisis ne cessent d'augmenter et les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Par Meriem B.

Plus que jamais, le pays est submergé de drogue provenant essentiellement du Maroc voisin. En effet la drogue marocaine continue d'inonder le territoire algérien.

C'est ce qui ressort du bilan opérationnel de l'Armée nationale populaire rendu public hier. Selon le MDN, des tentatives d'introduction d'immenses quantités de drogues via les frontières avec le Maroc ont été mises en échec dans des opérations menées par des détachements combinés de l'ANP, en coordination avec les différents services de sécurité.

A cet effet, les éléments de l'ANP ont réussi à arrêter 35 narcotrafiants et également empêché des tentatives d'introduction de 59 304 kg de cocaïne et de 15 quintaux et 32 kg de kif traité au niveau des zones frontalières avec le Maroc. «Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période du 14 au 20 février 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des

résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», précise la même source.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et «en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 35 narcotrafiants et ont mis en échec des tentatives d'introduction, via les frontières avec le Maroc, d'immenses quantités de drogues s'élevant à 59 304 kilogrammes de cocaïne, 15 quintaux et 32 kilogrammes de kif traité, ainsi que 88 644 comprimés psychotropes», ajoute le communiqué.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP «ont arrêté deux éléments de soutien aux groupes terroristes lors d'opérations distinctes à travers le territoire national, tandis qu'un autre détachement a découvert et détruit, lors d'une opération de recherche et de fouille à Tissemsilt, deux casernes

pour terroristes, cinq bombes de confection artisanale et d'autres effets».

A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam et Djanet, des détachements de l'ANP «ont arrêté 286 individus et saisi 45 véhicules, 120 groupes électrogènes, 62 marteaux-piqueurs, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite», relève la même source, ajoutant que «45 autres individus ont été interceptés et deux pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, 22 fusils de chasse, un pistolet automatique, 27 112 litres de carburants, 91 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation, 20 quintaux de tabac et 6 760 unités de diverses boissons ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national».

Par ailleurs, les gardes-côtes «ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine de 50 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 384 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», conclut le communiqué.

M. B.